

## Cherbourg-en-Cotentin : le manque d'AVS scandalise les parents d'une école

Rédaction La Presse de la Manche

Publié le 5 Sep 18 à 18:02



*Les parents d'élèves concernés sont bien décidés à faire valoir les droits de leurs enfants. (©La Presse de la Manche)*

C'est seulement deux jours avant la rentrée que le directeur de l'école Saint-Louis, Xavier Bresson, et les parents d'élèves concernés ont appris que **le nombre d'assistants de vie scolaire (AVS) serait réduit au sein de l'école** pour les sept enfants devant y être accueillis cette année dans une classe ordinaire.

[A LIRE AUSSI : Carte scolaire dans la Manche : six classes « sauvées », trois classes fermées définitivement](#)

L'établissement devait donc compter quatre AVS à la rentrée, **mais d'ici novembre, ils ne seront plus que deux** puisqu'un poste est d'ores et déjà supprimé et un second contrat se termine en novembre.

### **Le budget alloué en baisse**

Scandalisés par cette décision, semble-t-il liée à une baisse drastique des moyens financiers, les parents se sont déjà réunis par deux fois pour s'opposer à cette décision. **Ils entendent mener des actions afin de faire appliquer le droit à l'éducation** et à l'enseignement obligatoire pour tous, prévu par la loi de 2005.

[A LIRE AUSSI : Service à la personne : 25 postes à pourvoir dans le Sud-Manche](#)

Aujourd'hui, c'est un coup de colère que poussent les parents dont les enfants sont scolarisés à l'école Saint-Louis, **un établissement qui accueille, depuis 20 ans**, les élèves en situation de handicap.

Ils expliquent :

La présence d'un AVS à plein-temps est un droit qui leur a été accordé début juillet par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui enregistre toujours plus de demandes. À quelques jours de la rentrée, on nous annonce qu'il n'y a plus d'argent. C'est inconcevable et inacceptable, alors que la démarche est déjà suffisamment compliquée pour obtenir un AVS. Cela démontre un manque de volonté politique !

Outre la rédaction d'**un courrier collectif à l'intention de l'inspection académique et l'interpellation des élus locaux**, ils ont bien l'intention de mettre en demeure l'État si nécessaire.